

*Questions orales*

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

• (1440)

**Mme Stewart:** Le Canada a toujours appuyé le principe fondamental de la non-intervention qui est consacré en droit international et garanti par la Charte des Nations Unies.

Dans ses réponses aux questions concernant la position du Canada sur l'invasion du Panama, le secrétaire d'État a dit que cette intervention armée au Panama constituait un dangereux précédent. Ma question s'adresse au premier ministre.

Appuyons-nous de façon absolue le principe de la non-intervention? Si nous faisons une exception dans le cas des États-Unis cette fois-ci, comment ferons-nous pour être crédibles à l'avenir lorsque d'autres pays envahiront un territoire souverain pour les mêmes raisons?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, il est très important, à mon avis, que la Chambre reconnaisse les circonstances inhabituelles qui ont cours au Panama.

Quelque 12 000 Américains se trouvent actuellement au Panama en vertu d'un traité. Le général Noriega les a directement menacés en leur déclarant la guerre. Un soldat de ces troupes a été tué, et des menaces ont été proférées contre la femme de ce militaire.

Comme la députée suit l'évolution de la situation en Amérique latine, elle sait que de grands efforts ont été déployés pour négocier un règlement dans cette affaire. Ces efforts ont échoué.

Lorsque j'ai parlé au président du Venezuela ce matin, il m'a dit que si cet événement était survenu, c'était en partie parce que le Venezuela, le Canada et d'autres nations qui font partie de l'Organisation des États américains ont échoué dans leurs démarches en vue de régler le problème par la voie de la négociation. Ce n'était pas la solution au problème.

Nous faisons face à une situation qui mettait en cause la présence d'Américains au Panama en vertu d'un traité. Ils ont été menacés. On leur a déclaré la guerre.

Ma déclaration était très claire. Nous croyons que ce genre d'intervention crée un dangereux précédent. Il faut recourir à cette solution dans le seul cas où tous les autres moyens ont échoué et lorsque les circonstances revêtent un caractère exceptionnel. Dans ce cas, les circonstances étaient exceptionnelles et tous les autres moyens avaient échoué. Nous en sommes donc venus à la conclusion que les mesures prises par le président et le gouvernement des États-Unis étaient fondées.

**Mme Christine Stewart (Northumberland):** Monsieur le Président, le ministre nous donne sa justification de l'invasion du Panama, les bonnes intentions des États-Unis, mais je peux lui dire que l'enfer est pavé de bonnes intentions.

Le Canada vient d'adhérer à l'OEA et dispose d'une voix importante dans cette organisation et aux Nations Unies. Les deux ont convoqué des réunions d'urgence sur la question du Panama. Le Canada dira-t-il clairement à ces réunions que nous restons fidèles au principe de non-intervention?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, à ces réunions nous serons fidèles à la politique qui a été annoncée aujourd'hui par le gouvernement du Canada à la suite des événements dont on parle, et aux principes énoncés par les gouvernements précédents du Canada.

Je voudrais vous citer le harsard du 25 octobre 1983, à la page 28311. En réponse à une question, le très hon. Pierre Elliott Trudeau disait:

... les États-Unis avaient certainement le droit de vouloir protéger leurs ressortissants qui se trouvent à la Grenade.

Dans ce cas-là, les ressortissants américains n'étaient pas présents en vertu d'un traité, tandis que dans le cas du Panama, il y a un traité qui justifie leur présence. Il n'y avait pas eu non plus, dans ce cas-là, les circonstances atténuantes que sont les nombreuses tentatives pour résoudre la situation par voie de négociation, des tentatives qui ont échoué.

Un certain nombre de pays membres de l'Organisation des États américains ont déjà réagi aux événements. Le ministre des affaires étrangères de Costa Rica a dit plus tôt aujourd'hui, comme nous, qu'il regrettait cette action, mais qu'il ne pouvait aller jusqu'à la condamner. Il y a d'autres pays membres de l'Organisation des États américains et aussi d'autres pays du monde qui ne saisiront pas